

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2024

---

SIMPLIFIER ET ACCÉLÉRER LA COUVERTURE MOBILE DU TERRITOIRE - (N° 2597)

## AMENDEMENT

N° CE12

présenté par

Mme Belluco, M. Fournier et Mme Laernoës

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« favorable »

le mot :

« défavorable ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli prévoit que, sans avis de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites, celui-ci est réputé défavorable.